

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
 VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
 VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
 VU la demande de l'entreprise ROESSEL du 1^{er} février 2019,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :
 Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : 10 rue des Vignobles à La Wantzenau.

Nature des travaux : Nouveau branchement d'assainissement et d'eau potable.

Date des travaux : à partir du 08 février 2019 pour une semaine.

Directives : selon nécessité, la chaussée sera rétrécie avec un alternat mise en place au droit du chantier ou barrée avec une déviation locale par la rue des Prés et la rue des Vergers.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Céline MARTIN, entreprise ROESSEL à Bischheim,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 1^{er} janvier 2019

Le Maire

Patrick DEPYL

Mairie de La Wantzenau11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 - Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Christophe GEORG

